

## Maison des Savoirs : le prêt à la demande à nouveau disponible dès le 19 mai !

Mis en place depuis la fermeture pour travaux, le système de prêt à la demande, proposé par la médiathèque Maison des Savoirs, a été adapté aux mesures du déconfinement. Ainsi, à partir du **mardi 19 mai**, vous pourrez **à nouveau emprunter et rendre des documents**. Les bibliothécaires se sont en effet mobilisés pour réorganiser les espaces et les services, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Afin de limiter vos déplacements, les **règles de prêt ont été assouplies** : vous pouvez désormais **emprunter jusqu'à 15 documents** (tous supports confondus) pour une **durée de 5 semaines**, avec une prolongation possible de 2 semaines.

### Emprunt de documents : mode d'emploi

Tout emprunt se fera **obligatoirement par mail ou par téléphone**. Merci d'indiquer ce que vous souhaitez emprunter, en précisant votre numéro d'abonné. Vous pouvez soit faire une sélection de titres disponibles sur le catalogue de la médiathèque, soit laisser les bibliothécaires réaliser une sélection, en fonction des envies que vous leur aurez indiquées.

Dès que votre commande est prête, un bibliothécaire vous appelle et enregistre vos documents sur votre compte abonné.

Les documents seront ensuite mis à votre disposition pendant une semaine dans l'espace d'accueil de l'annexe de la médiathèque, située dans les anciens ateliers municipaux, boulevard du Saint-Christ.

Pour rendre les documents, il vous suffira de les déposer dans le bac prévu à cet effet, situé dans ce même espace d'accueil.

### Les horaires d'ouverture de l'annexe des anciens ateliers municipaux sont :

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h-17h	9h-17h	Fermé	14h-17h	9h-17h

L'annexe de la Maison du Cœur de Ville reste quant à elle fermée pour l'instant, mais ses documents restent empruntables.

### Quelles sont les mesures sanitaires mises en place ?

Pour la sécurité de tous, une seule personne à la fois pourra accéder à l'espace d'accueil où elle sera prise en charge par un agent de la médiathèque ; il vous est donc recommandé de venir seul.

Vous devrez **respecter les règles de distanciation sociale ; le port du masque est vivement recommandé**. N'oubliez pas de vous munir de votre carte d'abonné ainsi que d'un sac personnel !

Les documents seront désinfectés avant d'être mis à votre disposition, ainsi qu'à leur retour. Ils seront placés en quarantaine une semaine avant d'être remis en rayon.

Pour faciliter votre accès au service et ainsi éviter trop d'attente, nous vous conseillons de profiter de l'ouverture en continu de l'annexe et ce d'autant que pour les documents à rendre, les prêts en cours ont été prolongés jusqu'au 16 juin. Les abonnements, eux, sont reconduits jusqu'en septembre.

### renseignements : médiathèque Maison des Savoirs

annexe des anciens ateliers municipaux (REPB) / boulevard du Saint-Christ / Agde  
tél. 04 67 94 68 00 / reservation.mediatheque@ville-agde.fr / [www.ville-agde.fr](http://www.ville-agde.fr)